

DEPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE PACY-SUR-EURE  
ARRONDISSEMENT D'EVREUX

\*\*\*\*

**COMMUNE DE BREUILPONT**

\*\*\*\*

- 27640 -

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

PREFECTURE DE L'EURE  
20 JUIL. 2015  
ARRIVEE

**SÉANCE DU SAMEDI 3 JUILLET 2015**

| <u>Nombre de Conseillers</u> |          |         | <u>Date de la convocation</u> | <u>Date d'affichage</u> |
|------------------------------|----------|---------|-------------------------------|-------------------------|
| En exercice                  | Présents | Votants |                               |                         |
| 15                           | 13       | 14      | 29/06/2015                    | 29/06/2015              |

L'an deux mille quinze, le vendredi 3 juillet à 21h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents : Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN, Isabelle CLIQUE, Elisabeth GOARIN, Hélène LENORMAND, Katia LEARD, et MM. Olivier BIDERRE, Didier GIRARD, Frédéric BREMARD, Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Christophe BABILLOT.

Absents / Pouvoirs : Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD, M. Sébastien VALLENGELIER.

Secrétaire de séance : Mme Dominique DESROCHES

***Approbation du PLAN LOCAL D'URBANISME***

***Le conseil Municipal,***

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 21 janvier 2012, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2013, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 22 mai 2014 mettant le projet de Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Considérant que la prise en compte de certaines observations formulées par l'Etat et les personnes publiques consultées sur le projet arrêté nécessitent quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

**Après en avoir délibéré,  
Décide d'approuver, par 13 voix pour et 1 abstention, le PLAN LOCAL D'URBANISME tel qu'il est  
annexé à la présente.**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Préfecture le : 20/07/15

Et publication  
Ou notification du : 20/07/15

Le Maire,



**Fait et délibéré aux, heure, jour et mois susdits.  
Au registre sont les délibérations.**

Le Maire,



Michel ALBARO